



**PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS D'EUROPE
2025**

Gymnastique Rythmique (GR) : Senior

(Validée dans les réunions du CA du 15.07.2024 et du
23.09.2024)

Strassen, 28/09/2024

concerne: critères

GENERALITES

Période: du 04 au 08 juin 2025. Lieu : Tallinn (Estonie).

Formule de compétition : compétition individuelle et par équipe - années de naissances 2009 et avant –
1 à 3 gymnastes par pays peut(vent) participer et présenter 1 à 4 engins (8 routines maximum/pays)

Matériel de compétition : à confirmer.

Admises dans la procédure de sélection : les gymnastes figurant sur la liste du cadre national actuellement en
place en années d'âges concernées : Sophie Turpel, Elena Meysembourg, Lilly Meysembourg, Amandine Simon
et Lola Diderich.

OBJECTIFS

Participation par engins : placement individuel parmi les deux premiers tiers des gymnastes s'étant présentés
lors des qualifications.

SELECTION

Normes de sélection :

La(Les) gymnaste(s) doit(vent) atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection, les résultats suivants. La FLGym refusera l'inscription aux Championnats d'Europe si les résultats ne sont pas obtenus. Une non-participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraîne que les résultats ne sont pas obtenus.

1. Normes all around pour 2/3 du classement :

Note finale de **82,500 pts.** (Les 3 meilleures notes réalisées lors de la même compétition de sélection, pas de mélange entre les scores des différentes phases d'une compétition).

2. Normes par équipe (4 engins – 2 gymnastes) pour 2/3 du classement:

Note finale de **108,000 points sur 4 engins.** Chaque gymnaste se présente à deux engins différents, leur permettant de réaliser la norme aux 4 engins différents à 2. (Pas de mélange entre les scores des différentes compétitions et/ou différentes phases d'une compétition).

3. Normes par équipe (8 engins – 2 ou 3 gymnastes) pour 2/3 du classement:

Note finale de **216,000 points sur 8 engins.**

Cette norme peut être réalisée par 2 gymnastes qui se présentent avec 4 engins chacune ou par 3 gymnastes avec les 8 engins répartis sur les 3 gymnastes avec un minimum de 2 engins par gymnaste. (Pas de mélange entre les scores des différentes compétitions et/ou différentes phases d'une compétition).

Hiérarchie (mode) de sélection et Tie Break :

- **1. Si le cas de figure de plus de 3 gymnastes réalisant la norme de sélection 1** (le CA décidera la répartition des 8 engins et chaque gymnaste présentera au minimum 2 engins) :
 - a) Les 3 gymnastes réalisant la somme la plus élevée des notes finales (4 engins par gymnaste) lors de la réalisation de la norme seront sélectionnés.
 - b) En cas de tie après le point 1. a), la somme la plus élevée des notes finales (3 engins par gymnaste) lors de la réalisation de la norme sera prise en compte pour compléter la sélection des 3 gymnastes.
 - c) En cas de tie après le point 1. b), la somme la plus élevée des notes de difficulté (4 engins par gymnaste) lors de la réalisation de la norme sera prise en compte pour compléter la sélection des 3 gymnastes.
 - d) En cas de tie après le point 1. c), le CA prendra la décision de compléter la sélection des 3 gymnastes.

- **2. Si le cas de figure de 3 gymnastes réalisant la norme de sélection 1 :**

Les 3 gymnastes sont sélectionnées pour les Championnats d'Europe. Le CA décidera la répartition des 8 engins et chaque gymnaste présentera au minimum 2 engins.

- **3. Si le cas de figure de 2 gymnastes réalisant la norme de sélection 1 :**
Les 2 gymnastes sont sélectionnées pour les Championnats d'Europe et chaque gymnaste y présentera 4 engins.

- **4. Si le cas de figure de 1 gymnaste réalisant la norme de sélection 1 :**
La gymnaste est sélectionnée pour les Championnats d'Europe et y présentera 4 engins.
 - a) Si le cas de figure de 1 gymnaste réalisant la norme de sélection 1 et plus de 2 gymnastes réalisant en combinaison la norme de sélection 2 (2 engins par gymnaste et 4 différents engins) :
 - i) Les 2 gymnastes réalisant la somme la plus élevée des notes finales (2 engins par gymnaste et 4 différents engins) lors de la réalisation de la norme seront sélectionnées. Les 2 gymnastes présenteront chacune 2 engins aux Championnats d'Europe, le CA décidant la répartition des 4 engins.
 - ii) En cas de tie après le point 4. a) i), la somme la plus élevée des notes de difficulté (2 engins par gymnaste et 4 différents engins) lors de la réalisation de la norme sera prise en compte la sélection des 2 gymnastes. Les 2 gymnastes présenteront chacune 2 engins aux Championnats d'Europe, le CA décidant la répartition des 4 engins.
 - iii) En cas de tie après le point 4. a) ii), le CA prendra la décision de la sélection des 2 gymnastes et de la répartition des 4 engins. Les 2 gymnastes présenteront chacune 2 engins aux Championnats d'Europe.
 - b) Si le cas de figure de 1 gymnaste réalisant la norme de sélection 1, et 2 gymnastes réalisant en combinaison la norme de sélection 2 (2 engins par gymnaste et 4 différents engins), les 2 gymnastes sont aussi sélectionnées pour les Championnats d'Europe et y présenteront 2 engins chacune, le CA décidant la répartition des 4 engins.

- **5. Si le cas de figure de pas de réalisation de la norme de sélection 1 :**
 - a) Si le cas de figure de plus de 2 gymnastes réalisant en combinaison la norme de sélection 3 (8 engins – 4 par gymnaste) :
 - i) Les 2 gymnastes réalisant la somme la plus élevée des notes finales (2 engins par gymnaste et 4 différents engins) lors de la réalisation de la norme seront sélectionnées pour les Championnats d'Europe et y présenteront 4 engins chacune.
 - ii) En cas de tie après le point 5. a) i), la somme la plus élevée des notes de difficulté (2 engins par gymnaste et 4 différents engins) lors de la réalisation de la norme sera prise en compte pour la sélection des 2 gymnastes pour les Championnats d'Europe qui y présenteront 4 engins chacune.
 - iii) En cas de tie après le point 5. a) ii), le CA prendra la décision de la sélection des 2 gymnastes pour les Championnats d'Europe qui y présenteront 4 engins chacune.
 - b) Si le cas de figure de 2 gymnastes réalisant en combinaison la norme de sélection 3 (8 engins – 4 par gymnaste), les 2 gymnastes sont sélectionnées pour les Championnats d'Europe et y présenteront 4 engins chacune.

- c) Si le cas de figure de pas de réalisation de la norme de sélection 3 par une combinaison de 2 gymnastes (8 engins – 4 par gymnaste), et plus de 3 gymnastes réalisant en combinaison la norme de sélection 3 (8 engins répartis sur 3 gymnastes avec 4x2 engins différents et au minimum 2 engins par gymnaste) :
- i) Les 3 gymnastes réalisant la somme la plus élevée des notes finales (8 engins répartis sur 3 gymnastes avec 4x2 engins différents et au minimum 2 engins par gymnaste) lors de la réalisation de la norme seront sélectionnées pour les Championnats d'Europe. Le CA décidera la répartition des 8 engins et chaque gymnaste présentera au minimum 2 engins.
 - ii) En cas de tie après le point 5. c) i), la somme la plus élevée des notes de difficulté (8 engins répartis sur 3 gymnastes avec 4x2 engins différents et au minimum 2 engins par gymnaste) lors de la réalisation de la norme sera prise en compte pour la sélection des 3 gymnastes pour les Championnats d'Europe. Le CA décidera la répartition des 8 engins et chaque gymnaste présentera au minimum 2 engins.
 - iii) En cas de tie après le point 5. c) ii), le CA prendra la décision de la sélection des 3 gymnastes pour les Championnats d'Europe et décidera la répartition des 8 engins et chaque gymnaste présentera au minimum 2 engins.
- d) Si le cas de figure de 3 gymnastes réalisant en combinaison la norme de sélection 3 (8 engins répartis sur 3 gymnastes avec 4x2 engins différents et au minimum 2 engins par gymnaste), les 3 gymnastes sont sélectionnées pour les Championnats d'Europe. Le CA décidera la répartition des 8 engins et chaque gymnaste présentera au minimum 2 engins.
- e) Si le cas de figure de pas de réalisation de la norme de sélection 3, et plus de 2 gymnastes réalisant en combinaison la norme de sélection 2 (2 engins par gymnaste et 4 différents engins) :
- i) Les 2 gymnastes réalisant la somme la plus élevée des notes finales (2 engins par gymnaste et 4 différents engins) lors de la réalisation de la norme seront sélectionnées pour les Championnats d'Europe et y présenteront 4 engins chacune.
 - ii) En cas de tie après le point 5. e) i), la somme la plus élevée des notes de difficulté (2 engins par gymnaste et 4 différents engins) lors de la réalisation de la norme sera prise en compte pour la sélection des 2 gymnastes pour les Championnats d'Europe qui y présenteront 4 engins chacune.
 - iii) En cas de tie après le point 5. e) ii), le CA prendra la décision de la sélection des 2 gymnastes à sélectionner pour les Championnats d'Europe qui y présenteront 4 engins chacune.
- f) Si le cas de figure de pas de réalisation de la norme de sélection 3, et 2 gymnastes réalisant en combinaison la norme de sélection 2 (2 engins par gymnaste et 4 différents engins), les 2 gymnastes sont sélectionnées pour les Championnats d'Europe et y présenteront 4 engins chacune.

DELEGATION

Le CA déterminera la composition de la délégation finale.

LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES

Pour valider sa sélection, la gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Etre de nationalité Luxembourgeoise et être inscrite dans la procédure de sélection.
- Se conformer aux et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Une gymnaste qui refuse une invitation pour un stage ou un entraînement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale sans certificat médical peut être exclue de la présélection et donc d'une éventuelle sélection pour les Championnats d'Europe 2025.

CALENDRIER

Moments de sélection :

1.	Luxembourg Cup	21.12.-22.12.2024	Luxembourg
2.	Luxembourg Cup (Finales)	23.12.2024	Luxembourg

Les gymnastes doivent obligatoirement concourir dans la catégorie FIG de la compétition.

Des éventuelles modifications au calendrier des moments de sélection pourraient se faire en cas de force majeure.

Détermination de la sélection :

1. 15/01/2025 Communication officielle de la sélection
2. 15/02/2025 Détermination de la délégation par le CA
3. 01/03/2025* Date limite d'inscription définitive à European Gymnastics
4. 01/05/2025* Date limite d'inscription nominative à European Gymnastics

*Dates selon les régulations techniques de European Gymnastics. Les directives des Championnats d'Europe 2025 ne sont pas encore publiées.